

ON S'ABONNE... A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste. PRIX DE L'ABONNEMENT: LOT, AVEYRON, CANTAL, CORRÈZE, DORDOGNE, LOI ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE: Un an... 46 fr. Six mois... 9 fr. Trois mois... 5 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS: Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr. L'abonnement part du 1er ou du 16 et se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS: ANNONCES, 28 centimes la ligne RÉCLAMES, 50 centimes la ligne Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors, au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance. Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés. L'ABONNEMENT se paie d'avance. Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

CALENDRIER DU LOT. Départ des Correspondances SERVICE DES POSTES. Arrivée des Correspondances. Table with columns for dates, events, routes, and postal services.

Le Journal du Lot est seul désigné pour insérer, en 1865, les Annonces Administratives de l'arrondissement de Cahors et les Extraits des Annonces Judiciaires et Administratives des arrond. de Figeac et de Gordoun,

Cahors, le 7 Juin 1865.

BULLETIN

Le Corps législatif s'est réuni lundi dernier en comité secret pour discuter sommairement le projet de loi relatif à l'instruction primaire. A l'issue du comité, les bureaux ont procédé à la nomination des commissaires chargés de l'examen du projet de loi. Il viendra en délibération l'un des premiers après le vote du budget, et, dans tous les cas, ne sera pas renvoyé à la session prochaine.

M. Thiers a dû répondre hier au discours de M. Oquin, rapporteur du budget. Cette discussion conduira probablement la Chambre jusqu'au-delà du 14 juin, terme de la prorogation décrétée il y a trois semaines. Il y aura lieu, par conséquent, à un nouvel ajournement de la clôture parlementaire; soit à la fin de juin ou aux premiers jours de juillet.

Les dépêches des Etats-Unis disent que Johnson a lancé une proclamation qui ouvre tous les ports de l'Union, excepté ceux du Texas, au commerce étranger. Le Texas est, en effet, le seul Etat qui se montre déterminé à continuer la guerre. Il arme, paraît-il, les esclaves dans ce but. Mais il n'est pas probable que la résistance soit longue maintenant que le gouvernement fédéral peut concentrer sur ce point toutes ses forces.

Nous croyons savoir, dit notre Correspondance, que l'Empereur Maximilien a envoyé, à Washington, un commissaire impérial chargé d'une mission pour le président Johnson. Tout porte à croire que rien ne troublera les bonnes relations entre les Etats-Unis et le Mexique.

La tournure que prend le procès des complices de Booth permet de supposer qu'il n'y aura que deux condamnations capitales. Quant à M. Jefferson-Davis, il sera jugé par un tribunal civil et sous l'inculpation de haute trahison. La peine qui sera prononcée contre lui, commuée

Les nouveaux abonnés auront droit à tout ce qui a paru du roman en cours de publication. Nous le tenons à leur disposition dans nos bureaux.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT du 7 juin 1865.

CESARI TORNEO

(ÉPIQUE DU QUERCY AU XIVe SIÈCLE)

Par M. B.

TROISIÈME PARTIE.

XI

L'UNION FAIT LA FORCE.

Césari Torneo n'assistait point à la bataille de Poitiers : divers incidents, que nous ne détaillerons pas, l'avaient retenu sur les routes, et, finalement, il trouva la trace de l'armée française trop tard pour remplir auprès des seigneurs de Lenthilac la mission dont l'avaient chargé Ricarde et l'abbé Gérard. Quand il arriva sur le lieu de l'action, tout était fini. Le sol était jonché de cadavres.

A ce spectacle, une douloureuse tristesse s'empara de Césari. Vous savez, je pense, de quelle façon le prince de

ou non, se traduira sans doute par le bannissement à vie.

Les troupes espagnoles ont reçu, dit-on, l'ordre formel d'abandonner Saint-Domingue.

La guerre la commença entre le Paraguay et la confédération argentine. Un corps de 5,000 Paraguayens a déjà remporté quelques succès plusieurs villes considérables. Corrientes, Bella-Vista et Goya ont été pris par eux.

Les nouvelles du Brésil annoncent que le Parlement a été ouvert à Rio de Janeiro. Le discours impérial parle du mariage des deux princesses du Brésil. Il déclare que le gouvernement désire le rétablissement des relations avec l'Angleterre en exprimant l'espoir que la médiation amènera un accord honorable pour les deux pays. Il annonce aussi que le Brésil reconnaît l'empire du Mexique.

Pour le bulletin politique : A. LAYTOU.

VOYAGE DE L'EMPEREUR

Le retour de l'Empereur, de l'Algérie, qui, d'après les premières prévisions, devait avoir lieu le 3 ou le 4 juin, est retardé de quelques jours, par suite de l'intérêt que Sa Majesté prend à son voyage et de son excursion à Constantine.

Nous recevons communication de la dépêche suivante :

Batna, 3 juin, 9 h, 25 m. du matin.

L'Empereur part à l'instant pour Constantine. La santé de Sa Majesté est excellente.

Après le départ de l'Empereur, le maire de la ville d'Alger a fait afficher la proclamation suivante :

Chers concitoyens,

L'Empereur est parti. En quittant notre ville, Sa Majesté m'a chargé de vous faire ses adieux.

Voici les dernières paroles de l'Empereur : « Remerciez la population d'Alger de l'accueil qu'elle m'a fait ; je ne l'oublierai pas ; dites-lui qu'elle peut compter sur moi, comme je compte sur elle. Il ne tiendra pas à moi que votre magnifique pays obtienne toute la prospérité qu'il mérite. Je pars avec une confiance entière dans

de Césari Torneo, non pas tant peut-être pour le malheur immense que le désastre de Poitiers causait à la France, que pour des contrariétés personnelles dont ce désastre était la source.

Comment m'y prendre, se disait Césari Torneo, pour avoir des nouvelles des seigneurs de Lenthilac ? J'ai déjà visité le champ de bataille ; qui puis-je interroger maintenant ? Sans un miracle, je ne me tirerais pas de là.

Le miracle sembla lui venir sous les traits de Perrinet.

Perrinet que Philippe de Jean avait emmené avec lui, se croyant maltraité au début de l'action, pour avoir reçu quelques horions insignifiants, avait jugé prudent de laisser son maître s'aventurer furieusement au fort de l'entourage du roi de France, et, pour lui, de se glisser sous une haie fort épaisse, assez loin de la place où se distribuaient, sans compter, les caresses les moins agréables et les plus dangereuses. Là, il se tint coi, maudissant, in petto, les cruels exercices de la guerre, et demandant à Dieu la fin de cette rude mêlée dont le bruit affreux venait jusqu'à ses oreilles. Pauvre Perrinet ! Il aimait encore fort à rire, à s'amuser, mais très peu à se battre. Au reste, il n'avait jamais été qui s'appelle un franc guerrier. Si l'on peut risquer un innocent jeu de mots, il avait assez de la bosse que Dame nature avait libéralement plantée sur son dos, il n'en demandait point d'autres. Donc il se tint à l'écart, se faisant le plus petit possible. Il ne se hasarda à mettre le nez hors de son trou, que lorsque le bruit se fut apaisé et qu'un calme relatif régna sur le champ de bataille.

Vous savez, je pense, de quelle façon le prince de

l'avenir de l'Algérie et avec une foi profonde dans sa prospérité future.

Je ne puis donc que répéter : Confiance et courage. Vive l'Empereur !

Vive l'Impératrice !

Vive le Prince Impérial !

Alger, le 27 mai 1865.

Le Moniteur de l'Algérie, en rendant compte de la visite de l'Empereur à bord du Solférino, s'exprime en ces termes :

Lorsque l'Empereur fut arrivé sur l'arrière du bâtiment, le vice-amiral lui présenta les officiers et les hommes auxquels Sa Majesté devait donner des récompenses. Cette présentation terminée, il lui adressa le discours suivant :

« Sire,

« C'est la première fois qu'un souverain traverse les mers et visite, au milieu des fatigues de tout genre, pendant de longues semaines, une province éloignée de son Empire pour la vivifier de sa présence; et c'est aussi la première fois qu'une flotte bardée de fer, due au génie de ce Souverain, l'accompagne, formidable escorte d'honneur, avec une vitesse que nos pères n'auraient pas osé rêver pour leurs vaisseaux de combat. Sire, tous les officiers de cette flotte sont aussi fiers d'avoir coopéré à ce grand acte du règne de Votre Majesté, qu'ils sont heureux des récompenses que veut bien leur accorder l'Empereur. Vive l'Empereur ! Vive l'Impératrice ! Vive le Prince Impérial !

Sa Majesté a répondu :

« Amiral,

« Les récompenses que j'apporte sont peu de chose en raison des services rendus par la flotte. Je suis heureux de vous exprimer mes sentiments et ma reconnaissance pour les services que la marine a rendus au pays et de vous dire qu'elle a toutes mes sympathies. Je suis heureux d'avoir navigué avec cette belle escadre, et je suis sûr que si des circonstances plus graves venaient à se présenter, elle se montrerait digne de la haute réputation de la marine française. »

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas.)

Constantine, le 4 juin, 2 h. 30 du soir.

L'Empereur fait séjour à Constantine pour statuer

Galles traita son royal prisonnier. Vous savez que, malgré les instances du roi Jean, il refusa constamment de s'asseoir à sa table, et ne lui parla qu'avec les signes du plus profond respect. Les historiens ont, en général, fait honneur de cette conduite aux instincts généreux et délicats du jeune prince; quelques-uns, pourtant, l'ont attribuée à un calcul étroit et avide. Cette dernière hypothèse ne paraît se justifier convenablement que par la réputation dont jouit de nos jours le caractère anglais. Quoiqu'il en soit, le festin suivit la bataille, le bruit des coupes celui des glaives.

Ce fut précisément pendant que vainqueurs et vaincus se livraient aux plaisirs gastronomiques, que Perrinet se sentit le courage de quitter sa cachette définitivement, non pas sans une précaution extrême, je vous l'assure. D'abord, il promena scrupuleusement ses regards autour de lui : pas une âme ! Puis il avança un pas, ensuite deux ; enfin, il se mit à marcher avec prudence dans la direction d'une leur qui apparaissait au loin. C'était l'illumination de la tente où le prince de Galles faisait fête au roi de France. Notez que Perrinet ignorait tout-à-fait de quel côté la victoire avait prodigué ses faveurs. Mais, il se disait qu'après tout, et dès l'instant qu'on ne se battait plus, comme tout semblait l'indiquer, il lui serait, sans doute, facile de se tirer d'affaire, soit qu'il tombât dans un parti français, soit que le hasard le jetât au milieu des Anglais. Pour comprendre cette confiance de Perrinet, il faut savoir que le séjour prolongé d'une garnison anglaise au château de Salviac lui avait procuré l'occasion non seulement d'imiter les tons et les gestes excentriques des insu-

sur les différentes questions à l'étude dans la province. Demain S. M. s'embarque à Stora, pour se rendre à Bone.

Florence, 5 juin.

Les dépêches annoncent que la Fête nationale du Statut a été célébrée hier avec enthousiasme, dans toutes les villes d'Italie. Il y a eu partout des revues de la garde nationale et des troupes.

Turin, 4 juin.

Un meeting, tenu ici sous la présidence du sénateur Storza Césarini, a voté une résolution blâmant toute négociation avec Rome qui n'aurait pas pour base la cessation du pouvoir temporel.

L'Italie dit que des Italiens ont résolu d'inviter toutes les villes de la péninsule à faire les mêmes déclarations, à autoriser la Commission du meeting à se constituer en assemblée électorale permanente, et à envoyer à Garibaldi une médaille commémorative frappée expressément en son honneur.

Revue des Journaux

Le Constitutionnel termine ainsi un article sur le Mexique :

Qu'on interroge les marins qui promènent leurs pavillons sur les côtes de l'Amérique du Sud et de l'Asie, qui visitent les îles des deux hémisphères, écrit M. Louis Chauveau, et l'on se rendra compte de l'heureux retentissement de notre expédition mexicaine. Lorsqu'une nation ne craint pas pour venger des injures et obtenir réparation de préjudices infligés à ses enfants, d'envoyer une flotte au loin et de poursuivre une campagne avec une armée de 30,000 hommes, elle consacre l'inviolabilité de ses nationaux, de leurs personnes et de leurs propriétés.

Comment ! les mêmes orateurs qui sollicitent souvent l'intervention des armes de la France en faveur des nations opprimées, blâment les expéditions entreprises pour secourir et protéger les colonies françaises établies à l'étranger.

Un gouvernement trop faible ou mal intentionné laissera dépouiller des propriétaires français, ici des mines, là de grandes exploitations agricoles ; il les fera frapper des taxes doubles ou triples des autres contribuables ; il traitera ces honnêtes gens comme des parias, ou mieux, comme des malfaiteurs, et le gouvernement français n'aurait pas demandé une légitime réparation de semblables sévices, d'injustices aussi criantes ! Rendons à la ques-

laire, mais encore d'apprendre leur langue assez pour entretenir une conversation vulgaire. D'ailleurs il était notoire que son maître servait l'Angleterre, et sa qualité de domestique de Philippe de Jean devait, au pis aller, lui valoir quelques ménagements. Quant aux Français, s'ils étaient vainqueurs, et que Perrinet se jetât parmi eux, il lui devenait très-facile de se sauver de tout péril, en enlevant les armoiries du seigneur de Salviac qui décoraient son costume. Le gars y pensa bien, car, à peine à dix pas du buisson qui lui avait servi de gîte, il tira de sa poche un charmant petit couteau, et se mit bravement à faire disparaître des armoiries qui, dans un cas, pouvaient le compromettre.

— Nous mettrons cela sur le compte de la bataille, si Monseigneur Philippe de Jean nous interroge à ce sujet, dit-il, en faisant par ci par là quelques entailles à son vêtement.

Il essaya même, Dieu me pardonne ! de s'égratigner un peu : mais le simple contact de l'épiderme avec la pointe du couteau lui donna la chair de poule, et l'obligea de renoncer au projet de se tirer une goutte de sang.

— C'est dommage ! fit-il, en remettant sa lame en poche, c'est dommage. Car, n'aurais-je qu'une seule petite blessure, cela me poserait en guerrier aux yeux de Monseigneur et maître. Et à Salviac donc ! Mais je n'ai sur le corps que quelques bleus indécis, clairsemés, et cela ne peut pas compter, surtout après une bataille qui me paraît avoir été rude.

Perrinet marchait toujours, sans trop regarder à ses pieds. Comme l'astrologue de la Fable, il cher-

tion mexicaine son véritable caractère, ses justes proportions, puisqu'à la tribune comme dans la presse opposant on la rapetisse en même temps qu'on la dénature.

On lit dans la *France*, sous la signature de M. Polin.

Nous avons donné hier quelques détails qui ne seront certainement pas contredits sur la mission confiée à M. Eloin par l'Empereur du Mexique.

Aujourd'hui, nous sommes en mesure d'ajouter un fait particulier à tous ceux que nous avons produits.

M. Eloin dans les conversations qu'il a eues à Paris avec des personnages politiques considérables, n'a pas hésité à manifester une confiance absolue dans l'avenir et la durée du nouvel ordre des choses établi au Mexique. On cite entr'autres paroles sorties de sa bouche les suivantes dont nous pouvons garantir l'exactitude.

« L'empire du Mexique pourra bien être retardé dans sa marche vers le progrès par des difficultés de détail, mais je le considère comme désormais inébranlable. »

M. Taxile Delord s'exprime ainsi dans son Bulletin du *Siècle* :

Les dissertations de quelques journaux de Londres, sur les éventualités qui peuvent se produire encore en Amérique et sur les embarras qui peuvent être suscités au gouvernement de Washington par les Etats rebelles, notamment par le Texas, n'ont pas besoin d'être réfutées. La pire cause trouve des défenseurs. Sans doute le rétablissement de l'Union américaine ne peut pas s'effectuer du jour au lendemain, mais il résulte des nouvelles les plus récentes que les intérêts même des Etats du Sud, non moins que les mesures adoptées par le gouvernement fédéral, offrent les meilleures chances d'une soumission générale.

Nous empruntons à une correspondance adressée de New-York au *Monde*, le 8 mai et reproduite sous la signature de Taconet l'extrait suivant :

M. Johnson ne se prononce ni pour les républicains ni pour les démocrates; il cherche à tenir un juste milieu. On a vu de ses débuts. Si la justice doit avoir son cours, la clémence et l'humanité ont aussi accès auprès de lui. Les prisons, qui regorgent de détenus politiques, vont se vider et les généraux vaincus sont accueillis avec de justes égards. M. Johnson, aussi bien que son prédécesseur, n'a reçu aucune éducation, il s'est formé lui-même. Jusqu'à l'âge de 22 ans, il n'était qu'un humble tailleur. Il y a quelque mérite à s'élever ainsi. Pendant qu'il était gouverneur du Tennessee, il y a deux ans, un juge de la Cour suprême qui avait été forgeron, lui envoie une petite pelle en fer travaillée de ses mains magistrales. Le gouverneur reste quelques jours sans paraître tenir compte de ce présent, puis il l'envoie au juge un habillement complet, taillé et cousu de ses mains proconsulaires.

Pour extrait : A. LAYTOU.

UXELLODUNUM

Le *Journal du Lot*, dans son dernier n° du 3 juin, contient un nouvel article de M. Bertrand, sur la question de l'emplacement d'Uxellodunum. Notre honorable contradicteur répond, ou essaie de répondre à la discussion préliminaire, que nous avons publiée, huit jours auparavant, dans le même journal, pour réfuter quelques objections qu'il avait formulées contre la topographie de Luzech, où des hommes

chait à lire, non pas précisément au dessus de sa tête, mais assez loin devant lui, dans cette étoile brillante qui marquait, ainsi que nous l'avons dit, l'emplacement de la tente du prince de Galles. Comme l'astrologue aussi, Perrinet se laissa choir, non pas au fond d'un puits, mais, d'une façon plus modeste, sur un lit de cailloux, lequel lui rendit infiniment plus service que n'avait fait la bataille, en appelant au bout de son nez, quelque peu meurtri, un ruisseau de sang, assez abondant pour maculer, de ci de là, les vêtements et les parties les plus apparentes du corps. A quelque chose malheur peut être bon. Si, quelques instants après sa chute, Perrinet eût rencontré Philippe de Jean, il donnait de sa bravoure l'opinion la plus avantageuse et à la fois la plus mensongère. Perrinet, tout en sang, un jour de combat! Mais il devait faire l'effet d'un foudre de guerre! Notre quercinois, du moins, se l'imaginait ainsi. C'est pourquoi, quelque douloureuse que fût sa chute, il vit du premier coup tout le parti qu'il en pouvait tirer, le cas échéant, et, puisque aussi le mal était fait, il s'oublia jusqu'à remercier Dieu de le lui avoir envoyé.

— Mais pourquoi suis-je tombé? se demanda Perrinet remis sur son séant. Ce n'est pas un simple caillou, c'est un vrai rocher qui m'a entravé? Voyons. Et si se baissa pour faire plus ample connaissance avec la cause de sa chute.

— Tiens, fit-il, avec surprise, c'est un homme? Dormez-vous l'ami?

L'ami ne répondit rien. Il avait d'excellentes raisons pour cela.

(La suite au prochain numéro.)

plus compétents que nous ont cru devoir placer le célèbre oppidum de Lutérius.

En homme spirituel et poli, M. Bertrand ne veut par rester en arrière à notre égard pour les sentiments de loyauté et de noble courtoisie qu'il manifeste. Il peut être persuadé que nous ferons toujours nos efforts, pour maintenir la polémique à cette hauteur de dignité et de franche discussion, qui a toujours pour but de combattre avec conviction, sans faiblesse comme sans rancune, pour la défense de la vérité, tout en conservant pour les adversaires les sentiments d'estime et de bienveillance qu'ils méritent.

Dans notre dernier article, nous avons exprimé notre vive surprise, en voyant de quelle manière, au commencement de son œuvre, M. Bertrand se permet d'écarter Luzech (sans discussion préalable.)

Pour combattre ce légitime étonnement, notre adversaire nous répond : « Jose espérer que la surprise » de M. Nadal sera moins vive, lorsque je lui aurai » confessé que je me croyais et que je me crois encore suffisamment autorisé à écarter Luzech sans » discussion préalable, jusqu'à ce qu'on ait réfuté victorieusement les solides arguments, au moyen des » quels M. Cessac a battu en brèche les prétentions » de Luzech. »

Pour repousser à notre tour cette nouvelle argumentation, nous dirons à M. Bertrand : Nous avons lu, dans le *Journal du Lot*, quelques articles sur Uxellodunum; ils nous ont paru contraires à la vérité, relativement à la topographie de Luzech et à l'emplacement de l'oppidum Cadurque. Nous avons pris la plume, pour réfuter les pages qui venaient de passer sous nos yeux, et, dans cette première polémique, nous n'avions qu'à répondre aux écrits de M. Bertrand. Nous n'avions rien à démêler ici, pour le moment, avec M. Cessac, qui n'a rien publié dans la feuille Cadurquienne sur la question qui nous divise.

Les lecteurs du *Journal du Lot*, dont la plupart ne connaissent pas les dissertations de M. Cessac, pourront dire à leur tour : Si les arguments de M. Cessac, invoqués maintenant par M. Bertrand, ne sont pas plus solides, que les objections récemment formulées contre Luzech, par le nouveau défenseur du Puy-d'Issolud, son système ne nous paraît pas de nature à prévaloir, et il ne saurait apporter la conviction dans nos esprits. Nous avons donc lieu d'éprouver quelque surprise, en voyant avec quelle facilité on a voulu écarter Luzech, péremptoirement et à priori, sans discussion préliminaire.

M. Bertrand a trop d'intelligence, pour ne pas apprécier la portée de ces observations.

Notre adversaire déploie, dans son article, les ressources de son esprit, s'efforçant avec adresse de répondre quelque chose aux arguments, par lesquels nous avons réfuté les objections qu'il avait énoncées contre la topographie de Luzech. Amené, par la force même des faits, à nous donner lui-même quelque fois raison, il entre dans diverses considérations cherchant à découvrir et à mettre en jeu des armes contre nous. Mais aux yeux de ceux qui ont lu attentivement et avec impartialité notre article, de ceux qui sont au courant de la question d'Uxellodunum, et qui ont examiné la topographie de Luzech, notre argumentation, nous avons lieu de l'espérer, n'en conservera pas moins sa force et sa valeur; car tout ce que nous avons affirmé est basé sur la nature des lieux, ou découle du texte des *Commentaires*. Il n'en demeure pas moins vrai que les objections, formulées dans le *Journal du Lot*, ne sauraient ébranler l'opinion qui croit reconnaître dans la presqu'île de Luzech l'emplacement d'Uxellodunum.

Il serait, aujourd'hui, superflu et déplacé d'aborder, dans cet article de circonstance, les détails particuliers des caractères topographiques et historiques du récit d'Hirtius, de discuter sur les textes, sur le sens qu'on peut leur donner et sur leur application aux localités rivales. L'attente de M. Bertrand ne sera pas pour longtemps mise à l'épreuve, puisque nous allons bientôt mettre au jour le *mémoire* déjà annoncé, qui traite, dans tous ses détails et sous ses divers points de vue, la question d'Uxellodunum. Notre honorable contradicteur y trouvera la réponse à tout ce qu'il a pu dire ou insinuer contre Luzech dans ses divers articles. On y verra quelques arguments développés par M. Cessac et les autres défenseurs du Puy-d'Issolud, sont bien loin d'avoir la solidité qu'on leur attribue. Nous y montrerons que, sans s'écarter du sens naturel des textes, sans se jeter dans le système des *probabilités* et des *conjectures*, les traits caractéristiques de la description d'Uxellodunum et du récit du siège de cet oppidum, tels qu'ils sont imposés par le texte des *Commentaires*, s'appliquent bien à la presqu'île de Luzech et aux lieux environnants.

Des hommes d'un profond savoir et d'une haute autorité, pour les questions historiques et archéologiques, nous ont précédé dans cette voie. Le public connaît les travaux de MM. le général Creuly et Alfred Jacobs et la décision de MM. les membres de la *commission de la topographie des Gaules*. Nous n'avons d'autre prétention, dans notre travail, que de combattre modestement au-dessous d'eux, selon la mesure de nos forces, pour leur prêter le concours de nos études, de nos recherches et de nos observations. En publiant nos écrits, nous n'avons d'autre but, que de remplir un devoir, en défendant la vérité avec conviction et patriotisme. J.-B.-D. NADAL.

Les services que rend journellement à l'agriculture M. Fouillade, de la Rivière, par son genre d'exploitation, son élevage de bestiaux, etc., viennent d'inspirer à M. Dubouquet, l'article suivant, que nous exprimons de porter à la connaissance de nos lecteurs :

Maintenant que le jury a prononcé sur la grande question de la prime d'honneur, et que cette récompense a été décernée au plus digne, il est juste et équitable de faire connaître au pays le mérite de ceux qui ont approché le plus près de cette haute distinction.

Je vais tâcher d'accomplir cette tâche vis-à-vis d'un ami et d'un collègue.

Quand un homme travaille pour son pays, et se distingue d'entre tous par l'activité et l'intelligence avec laquelle il attaque vigoureusement toutes les questions qui peuvent l'intéresser, un homme de cette trempe fait le bien, et si souvent les résultats se font attendre, il n'en est pas moins vrai que le pays lui en doit de la reconnaissance, et que tous les gens de bien doivent applaudir et encourager de si louables efforts.

M. Fouillade, de la Rivière, comme agriculteur, a fait beaucoup de bien.

Ses efforts ont été constants et soutenus, toutes les améliorations foncières, utiles, ont été attaquées par lui;

Il nous a initié aux instruments les plus perfectionnés, aux animaux les plus utiles pour une production de viande abondante;

La question fourragère a été spécialement étudiée et résolue par lui, dans un domaine où les prés naturels manquent presque complètement, et où, à force de sagacité et de soins, il est toujours parvenu à fournir à ses animaux une nourriture variée et abondante;

Ce sont ses efforts, ses travaux, ses luttés que je vais essayer de faire connaître sommairement.

En faisant cela, je crois accomplir un devoir de reconnaissance vis-à-vis d'un homme qui sacrifie tout pour arriver au bien, et qui, sous ce rapport, rend et rendra de plus en plus de grands services au pays dans la grande question du progrès agricole.

Autrefois les classes élevées de la société ne travaillant pas, se tenaient éloignées du mouvement agricole; de là : routine, mauvaise exploitation des terres et comme conséquence directe, état social de plus en plus faible et misérable.

Aujourd'hui les choses ont bien changé; l'intelligence, la fortune se sont mises au travail à côté du laboureur; le progrès s'en est suivi; les différentes classes de la société, travaillant ensemble pour le même but, ont appris à s'aimer et s'entraider et les conséquences morales de ce mouvement sont incalculables.

Honneur donc aux hommes d'intelligence et de dévouement qui travaillent dans ce but et favorisent ce mouvement.

Monsieur Fouillade, de la Rivière, exploite directement sa propriété depuis dix ou douze ans; dans ce court espace de temps, que d'améliorations foncières exécutées!

Le domaine se partage en deux parties, de contenance à peu près égales, mais de nature toute différente.

La première, la plus fertile, comprend des terres argilo-calcaires de bonne nature et qui antérieurement étaient les seules convenablement cultivées et qui donnaient quelques récoltes.

La deuxième partie, composée de terres argilo-siliceuses, à sous-sol imperméable, était dans un état détestable et ne répondait aux efforts de l'agriculteur que par de misérables récoltes.

En homme habile, Monsieur Fouillade, comprit de suite que le drainage était nécessaire, préalable à toute autre amélioration et il se mit de suite à l'œuvre.

Cette tâche, on peut dire qu'il l'a accomplie avec une persévérance et des soins tout exceptionnels.

Dans trois ou quatre ans, il a drainé près de dix hectares de terre; et peu à peu ces terres de si mauvaise nature, changent d'aspect et répondent généreusement aux avances qu'il fait pour elles.

Il avait à faire à des terres peu profondes; en agriculteur de progrès il en attaqua vigoureusement le défoncement, et on peut dire qu'il a apporté encore dans cette œuvre une activité et une intelligence rares.

Il remua tout d'abord le sous-sol avec la charrue de Nancy; puis, reconnaissant la nécessité de ramener à la surface cette terre vierge pour la briser et la bonifier par les influences atmosphériques, il fut le premier parmi nous à importer la charrue Bonnet, avec laquelle j'ai vu exécuter chez lui des labours remarquables de quarante-cinq centimètres de profondeur.

Le même sol manquait de calcaire, Monsieur Fouillade, en homme connaisseur, s'est mis à essayer les phosphates-fossiles mélangés avec ses fumiers de ferme; là aussi ses efforts seront couronnés de succès et il aura rendu un grand service au pays dans cette importante question de la restitution aux terres arables des principes minéraux.

Là où ses efforts se sont surtout portés et où il a opéré une véritable révolution dans son exploitation agricole, c'est dans la question fourragère.

Dans un domaine où les prés naturels manquent complètement, et où il voulait cependant entretenir un nombreux bétail, il a fait des efforts héroïques pour s'en procurer, et je puis dire, témoin de ses travaux, que j'ai été toujours frappé de l'intelligence avec laquelle il faisait succéder les récoltes fourragères de toute espèce dans tout le courant de l'année.

La production fourragère de racines a surtout reçu chez lui un développement considérable et lui a permis d'obvier aux mauvaises récoltes fourragères des dernières années.

Le bétail qu'il est ainsi parvenu à entretenir dans sa propriété est véritablement considérable relativement à son étendue.

Dans l'espèce ovine des importations étrangères de Soudan et de Charmoises lui ont permis de tenter des croisements qui ont parfaitement réussi et avec lesquels, il a emporté de nombreuses distinctions dans tous les concours régionaux des années précédentes.

On le voit, la tâche qu'il s'était imposée il l'a accomplie chaque jour et sans relâche, et chaque jour nous serons appelés, nous autres agriculteurs, ses collègues et ses émules, à retirer de bonnes choses de ses nombreuses innovations.

Témoin de ses derniers efforts pour rendre le concours de Cahors digne de ses devanciers nous avons pu, comme tous les autres, admirer ses beaux animaux et lui savoir gré des soins minutieux qu'il a mis à élever dans l'enceinte du concours, une collection vraiment remarquable de toutes les productions du département.

De tels efforts, une telle persévérance méritent bien qu'on s'arrête un instant devant ses travaux et que le pays lui en paie un juste tribut de reconnaissance.

DUBOQUET (Henry),
Secrétaire des comices Agricoles
de Martel et Vayrac.

Chronique locale.

DEPECHE TELEGRAPHIQUE

Moniteur du 7 juin (1865.)

Nominations : dans la magistrature des colonies, de Maires et d'adjoints dans les départements.

Constantine, 5 juin 41 h. 1/2.

L'Empereur quitte Constantine; comme à l'arrivée,

la population Européenne et Musulmane tout entière s'est portée spontanément sur le passage de S. M. et a fait entendre les plus unanimes et les plus chaleureuses acclamations. Chacun veut ainsi témoigner de sa confiance dans la haute sagesse et dans le jugement de l'Empereur. Colons et Indigènes, en effet, ont compris qu'une ère nouvelle commence et que le Souverain a pris désormais les destinées de l'Algérie dans ses mains. S. M. s'embarquera vers cinq heures à Stora pour satisfaire aux vœux de ses habitants et se mettre en route pour Bône.

En raison de la faiblesse de l'effectif du dépôt du 83^{me} de ligne, en garnison à Cahors, M. le général de brigade commandant la subdivision, fait connaître qu'il ne sera pas possible, cette année, de mettre des militaires à la disposition des cultivateurs.

Le conseil de révision du département du Lot se réunira, à la préfecture, le 13 juin courant, pour statuer sur les ajournés et procéder à l'examen des remplaçants et substituants de jeunes soldats de la classe de 1864, qui, le 12 juin, auront fait déposer les pièces exigées à la préfecture. (Division des affaires militaires).

Congrès archéologique.

Nous sommes priés d'annoncer que toute personne qui désirerait être inscrite parmi les membres du Congrès archéologique, ou recevoir le programme des questions qui y seront traitées, n'aura qu'à exprimer le désir au secrétaire général. Il sera rendu compte, dans les séances publiques, des ouvrages adressés à l'avance au bureau, ceux surtout qui traitent de questions d'histoire ou d'art digne de fixer l'attention du Congrès.

Pendant la durée des assises archéologiques on recevra toutes communications orales ou écrites; elles seront consignées et serviront, avec les mémoires, au *compte-rendu* de la session. Cet ouvrage, qui joint au texte des planches, des plans et des gravures, renferme les rapports des séances générales de la Société française d'archéologie; il est expédié franco à tous les membres souscripteurs du Congrès.

A Cahors, les séances s'ouvriront le 13; elles auront lieu dans une salle du grand Séminaire.

Les fêtes de la Pentecôte ont été célébrées dans les Eglises de Cahors avec la pompe accoutumée. Les fidèles, en très-grand nombre, ont suivi les offices dans toutes les paroisses.

La Confrérie des maçons a tenu sa réunion annuelle le jour de l'Ascension, dans la chapelle des cloîtres, à la Cathédrale. Après une messe, dite à son intention, il a été procédé au renouvellement des officiers.

Cahors transformé en Epsom ou Chantilly! L'événement mérite d'être signalé. Nous remercions sincèrement M. Jockey XVII, du charmant compte-rendu des Courses cadurciennes, qu'il a bien voulu nous envoyer. Mais un peu moins de mystère, de la part du narrateur, aiderait beaucoup à l'insertion.

LYCÉE IMPÉRIAL DE CAHORS

Places données le 3 juin 1865.

Langue allemande.

Version. — 1 Daynard Joseph; 2 Daynard Léon.

Langue anglaise.

Thème. — 1 Salgues; 2 Willemaint.

Quatrième.

Version grecque. — 1 Larroumet; 2 Chouet.

Cinquième.

Version latine. — 1 Queyssac; 2 Pasquet.

Sixième.

Thème latin. — 1 Agar; 2 Théron.

Septième.

Récitation. — 1 Balaran; 2 Bourdin.

Huitième.

Récitation. — 1 Combarieu; 2 Michelet.

Enseignement spécial.

(Deuxième année.)

Mathématiques. — 1 Pouzergues; 2 Ruamps.

Orthographe. — 1 Ruamps; 2 Pouzergues.

(Première année.)

Arithmétique. — 1 Larrive; 2 Nouvel.

Cours préparatoire.

(Troisième année.)

Récitation. — 1 Durand-Foujols; 2 Depeyre.

(Deuxième année.)

Récitation. — 1 Labie; 2 Tailhade.

(Première année.)

Récitation. — 1 Combarieu; 2 Soulié.

Le Proviseur, RICHARD.

Nous lisons dans le *Journal de Toulouse* : Voici un moyen qu'un de nos abonnés assure être très-efficace pour détruire le *négril*, chenille des luzernes ou sainfoins, et qui aurait en outre l'avantage d'activer la végétation de cette fourragère :

Prendre des cendres de bois criblées et de la chaux en poudre, délitée à l'air; mélanger et saupoudrer les luzernes alors qu'il y a de la rosée ou qu'il vient de pleuvoir.

EXPOSITION AGRICOLE.

ANIMAUX REPRODUCTEURS.

1^{re} CLASSE. — ESPÈCE BOVINE.

PROGRAMME DES RÉCOMPENSES.

(Suite).

6^e Catégorie. — Races françaises diverses.

Mâles.	1 ^{re} Section. 1 ^{er} Prix.	médaille d'or et 400 fr. à M. Jouannique, à Allepiat (Creuse), pour le taureau Parthenais	n. 202.
	2 ^e —	médaille d'argent et 300 fr. à M. Piale, à Orcet (Puy-de-Dôme), pour le taureau Ferrandais	n. 201.
	2 ^e Section. 1 ^{er} Prix.	médaille d'argent et 300 fr. à M. le comte de Lavour de St-Fortunade, pour le taureau Charolais	n. 206.
	2 ^e Section. 1 ^{er} Prix.	médaille d'or et 300 fr. à M. Olombel, à Mazamet (Tarn), pour la génisse d'Angle	n. 209.
Femelles.	2 ^e Section. 2 ^e Prix.	médaille d'argent et 200 fr. à M. le comte de Lavour St-Fortunade, pour la génisse Charolaise	n. 208.
	3 ^e Section. 1 ^{er} Prix.	médaille d'or et 300 fr. à M. Piale, déjà nommé, pour la vache Ferrandaise	n. 212.
	2 ^e —	médaille d'argent et 200 fr. à M. Olombel, déjà nommé, pour la vache d'Angle	n. 214.
	3 ^e —	médaille de bronze et 400 fr. à M. le comte de Lavour St-Fortunade, pour la vache Charolaise	n. 213.

7^e Catégorie. — Races étrangères diverses.

Mâles.	1 ^{re} Section. 1 ^{er} Prix.	médaille d'or et 500 fr. à M. Foulhade, à Montvalent (Lot), pour le taureau d'Ayr	n. 219.
	2 ^e —	médaille d'argent et 400 fr. à M. Olombel, déjà nommé, pour le taureau Schwitz	n. 222.
	2 ^e Section. 1 ^{er} Prix.	médaille d'or et 500 fr. à M. Caillaud, déjà nommé, pour le taureau Durham	n. 223.
	2 ^e —	médaille d'argent et 400 fr. à M. de Monseignat, à Vors (Aveyron), pour le taureau Durham	n. 226.
Femelles.	1 ^{re} Section. 1 ^{er} Prix.	médaille d'or et 300 fr. à M. Caillaud, déjà nommé, pour la génisse Durham	n. 223.
	2 ^e —	médaille d'argent et 200 fr. à M. Foulhade, déjà nommé, pour la génisse d'Ayr	n. 231.
	2 ^e —	médaille d'or à M. Michel (Henri), au Vigen (Haute-Vienne), éleveur de la génisse	n. 228.
	2 ^e Section. 1 ^{er} Prix.	médaille d'or et 500 fr. à M. Caillaud, déjà nommé, pour la génisse Durham	n. 223.
	2 ^e —	médaille d'argent et 400 fr. à M. de Monseignat, à Vors (Aveyron), pour le taureau Durham	n. 226.
	2 ^e —	médaille d'or à M. Foyat (Eugène), à Faugerat (Haute-Vienne), éleveur du taureau	n. 223.
	2 ^e —	médaille d'argent à M. Dissez, au Pesquiés (Aveyron), éleveur du taureau	n. 226.
	2 ^e —	médaille d'or et 300 fr. à M. Caillaud, déjà nommé, pour la génisse Durham	n. 223.

2 ^e Section. 1 ^{er} Prix.	médaille d'or et 400 fr. à M. Caillaud, déjà nommé, pour la génisse Durham	n. 232.
2 ^e —	médaille d'argent et 300 fr. à M. Olombel, déjà nommé, pour la génisse Schwitz	n. 234.
3 ^e Section. 1 ^{er} Prix.	médaille d'or et 400 fr. à M. Foulhade, déjà nommé, pour la vache d'Ayr	n. 235.
2 ^e —	médaille d'argent et 300 fr. à M. Olombel, déjà nommé, pour la vache Schwitz	n. 237.
2 ^e —	médaille d'or à M. le marquis de Dampierre, à Plassac (Charente-Inférieure), éleveur de la vache	n. 235.

8^e Catégorie. — Croisements divers.

Mâles.	1 ^{re} Section. 2 ^e Prix.	médaille d'argent et 200 fr. à M. Foulhade, déjà nommé, pour le taureau Ferrandais croisé	n. 200.
	2 ^e Section. 2 ^e Prix.	médaille d'argent et 200 fr. à M. Vidal, à Menet (Cantal), pour le taureau Ferrandais croisé	n. 203.
		Rappel de premier prix à M. Jouannique, déjà nommé, pour le taureau Marchois Charolais	n. 249.
		médaille d'argent à M. Ribes, à Trézac (Cantal), éleveur du taureau	n. 203.
Femelles.	1 ^{re} Section. 1 ^{er} Prix.	médaille d'or et 200 fr. à M. Gardavau, à St-Chabrais (Creuse), pour la génisse limousine charolaise	n. 258.
	2 ^e —	médaille d'argent et 400 fr. à M. Delfau, à Auzers (Cantal), pour la génisse Salers Devon	n. 259.
	2 ^e Section. 1 ^{er} Prix.	médaille d'or et 300 fr. à M. Tachard, à Montcuq (Lot), pour la génisse limousine agenaise	n. 264.
	2 ^e —	médaille d'argent et 200 fr. à M. Maynial, à Moussages (Cantal), pour la génisse Devon Salers	n. 269.
		médaille d'or à M. Labonne, à Beauville (Lot-et-Garonne), éleveur de la génisse	n. 264.
		médaille d'argent à M. Viset, fermier de M. d'Auzers, éleveur de la génisse	n. 269.
	3 ^e Section. 1 ^{er} Prix.	médaille d'or et 300 fr. à M. Foulhade, pour la vache croisée Durham	n. 278.
	2 ^e —	médaille d'argent et 200 fr. à M. Vincent (Louis), à Labastide-Marnhac, pour la vache Landaise croisée	n. 214.
	3 ^e —	médaille de bronze et 400 fr. à M. le comte de Lavour, déjà nommé, pour la vache Limousine Charolaise	n. 272.
		première mention honorable à M. Cangardel, à Cahors, pour la vache Garonnaise croisée	n. 217.
		deuxième mention honorable à M. Bozouls, à Flaugnac (Lot), pour la vache Agenaise Salers	n. 270.

(La suite au prochain numéro)

figures passent devant nous portant sur leur front, les unes l'aurole de la sainteté, les autres le prestige lointain d'une grande domination, jointe à celui d'un éclatant patriotisme, toutes, ou presque toutes, le sceau de la gravité, de la régularité et du zèle apostolique. Notre temps lui-même est dignement représenté à la suite des grands siècles chrétiens, et la liste de ces chefs de la doctrine, de ces hommes bien-faisants et vertueux est close, tout près de nous, par le nom de d'Hautpoul, synonyme non oublié de touchante, d'impérissable charité : *maxima erga pauperes charitate clarus*.

Remercions encore une fois M. Adolphe Guilhou de l'heureuse pensée qu'il a eue de faciliter à tous la connaissance et la possession de ce précieux document paléographique, titre d'honneur, presque unique de son espèce, pour le Diocèse de Cahors. Tout est à louer aussi dans l'exécution ; ce *tableau synoptique*, dressé avec une fidélité et une précision scrupuleuse, relève singulièrement, selon nous, le mérite du résumé historique qui forme la partie première et principale d'un livre, appelé, par son sujet et son format, à un succès populaire.

C'est, en effet, une œuvre populaire d'enseignement et d'édification que le pieux auteur s'est avant tout proposée. Il a, dans ce but, restreint aux grandes lignes les plus en vue, aux détails rigoureusement essentiels, le plan de son *Coup-d'œil général sur l'histoire du Quercy et des Evêques de Cahors*. Préoccupé à bon droit de l'ignorance, de l'indifférence systématique, auxquelles les générations contemporaines ont été conduites sous l'influence des préjugés régnants, à l'égard de tout ce qui se rapporte au passé, pour ainsi dire instruit et si glorieux, de notre existence provinciale, cet esprit juste et décidé, nullement rétrograde quoique rétrospectif, digne de cette grande école du libéralisme catholique, aux derniers rangs de laquelle nous nous honorons de combattre obscurément nous aussi, et qui est l'une des gloires du temps présent comme le plus solide espoir d'un avenir prochain, — cet esprit juste et net, disions-nous, a senti la nécessité de mettre à la portée de tous, dans une suite de tableaux raccourcis, les principaux caractères et les phases successives du mouvement religieux et politique, simultanément développé dans notre pays. Appliquant à son plan la devise par lui empruntée à Cicéron : *Nihil est, in historia pura et illustri brevitate dulcius*, il s'est efforcé de réunir le double attrait de la clarté et de la brièveté, et il y a pleinement réussi. La manière dont il rattache à l'histoire générale les événements particuliers de la province du Quercy, et les actes les plus marquants de notre siège épiscopal, révèle une érudition du meilleur aloi, jointe à une singulière habileté. Chacune des diverses périodes historiques est caractérisée en quelques pages, qui suffisent à tout, et ne disent que ce qu'il faut. Rien n'est omis, depuis les grands conflits politiques et militaires, jusques aux détails de mœurs, de législation, de progrès social, artistique et littéraire. Le tout est rapidement exécuté à grands traits, dans un style abondant jusque dans sa sobriété même et coloré jusque dans sa rigueur quasi-mathématique. Le seul regret que l'on éprouve, à la lecture de ces brillants et concis aperçus, c'est que la partie religieuse et locale ne soit pas plus développée, tant elle paraît déjà susceptible d'animation et d'intérêt, sous les indications sommaires de l'auteur. L'intention formelle, d'après laquelle son livre a été conçu, excluait, il est vrai, la mise en œuvre des vastes matériaux recueillis par nos vieux annalistes, et tout autre plan aurait de beaucoup dépassé les proportions dans lesquelles M. Guilhou a voulu renfermer son livre, pour le rendre plus accessible et plus utile.

Quoiqu'il en soit, nous eussions désiré qu'il eût étendu son cadre actuel, complet pour tout ce qui regarde l'histoire générale, en un récit plus large, plus détaillé, plus saisissant de notre histoire particulière. Au reste, M. Guilhou a été précédé dans un travail de ce genre, concernant spécialement l'Église de Cahors, par un de nos récents chroniqueurs, qui n'a pas oublié lui-même dans l'appendice, aussi exact qu'impartial, inséré à la fin de son volume, sur les *Sources de l'histoire du Quercy*. Mais la suite de cet important travail est encore attendue. Rien n'empêcherait M. le curé de Parnac de suivre sur ce terrain son consciencieux émule.

Nous ne saurions qu'applaudir, pour notre compte, à des études à la fois si attrayantes et si sérieuses. C'est le cas, pour chacun de ces patriotiques chercheurs, de répéter, en se l'appliquant, la devise de leur devancier, nous oserions dire de leur maître à tous, du savant et respectable Domicile :

« Nescio quâ natale solum dulcedine cunctos »

« Trahit, et immemores non sinit esse sui. »

« Le sol natal exerce je ne sais quel charme sur tous les esprits et leur laisse un souvenir ineffaçable. »

Entre tous les pays, le nôtre est un de ceux dont l'empreinte se grave le plus aisément dans les yeux et dans le cœur. La place qu'il tient dans notre histoire nationale est épre et saillante comme son paysage, ou plutôt il a son histoire à lui, pleine de faits héroïques, de virils spectacles et de généreuses émotions. Une admirable étude de M. de Montalembert, sur la crise actuelle Américaine, que nous venons de lire dans le *Correspondant*, nous fournit les lignes suivantes, d'une beauté significative : « La vraie grandeur d'un peuple se mesure, non par l'étendue de son territoire et le chiffre de sa population, mais par sa liberté et sa moralité. » Nous les appliquons bien volontiers à l'histoire de notre Quercy, tant qu'il formait une province distincte de l'ancienne monarchie française.

La liberté, la moralité, tel fut, on peut le dire sans emphase, le double et constant mobile qu'inspirèrent à nos ancêtres la sincérité de leurs convictions chrétiennes et l'énergie de leurs instincts. On sait par quelles luites inépuisables ils surent conquérir à eux tout seuls leur indépendance du joug anglais, en même temps que s'allégeaient singulièrement autour d'eux les liens du servage féodal. Nulle terre où la propriété ait été de meilleure heure plus libre et mieux constituée, où l'agriculture et les échanges aient été plus favorisés : une foule d'actes et de titres en fait

Théâtre de Cahors.

Demain jeudi 8 juin 1865.

Début de M. Duplan, premier comique du Grand théâtre de Bordeaux.

LES DOMESTIQUES

Comédie en 3 actes, mêlée de chant.

M. DUPLAN, remplira le rôle de Joseph.

Chez une petite Dame

Comédie-Vaudeville en un acte.

M. DUPLAN, remplira le rôle de Léonce.

Le spectacle commencera à 8 heures par

l'Avocat des Dames

Comédie-Vaudeville en un acte.

Au premier jour : Début de M. CONSTANT THÉRY, premier rôle des théâtres de Toulouse et de Nantes.

Prochainement : Clôture des représentations de la troupe.

— La direction donnait dimanche la *Crétinde la Montagne*. Nous avons déjà rendu compte de cette pièce l'an dernier et nous sommes naturellement aujourd'hui dispensé d'en faire l'analyse. Mentionnons simplement un succès de plus pour M^{me} Josse, M. et M^{lle} Montcavel.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Décès.

- 4 juin, Truet aîné, employé, 50 ans, célibataire, (hospice).
- 4 — Arnalès (Françoise), 89 ans, à Bégous.
- 6 — Ichès (Marie-Louise), 18 mois, rue Impériale.

Mariages.

- 7 — Sastres (Antoine), domestique, et Lanjou (Marie).

Naissances.

- 3 — Lestrade (Louis), rue Feydel.
- 4 — Fournié (Jean-Antoine), aux Durands.
- 4 — Salacroux (Julien), place St-James.
- 6 — Bailles (Antoine), à Labarre.
- 7 — Parriel (Marie-Jeanne), à Arbouis.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Séance du 28 mai 1865.

- 20 versements dont 4 nouveaux. 2057^{fr} »
- 4 remboursement 44^{fr} »

Pour la chronique locale : A. Layton.

VIGNE FRAPPÉE PAR LA GRÊLE

(Ce qu'il faut faire)

Nous lisons dans le *Journal de Toulouse* :

Toulouse, 17 mai 1865.

Monsieur le rédacteur,

Consulté par divers propriétaires dont les vignobles ont été récemment frappés par la grêle, je viens, dans un but d'intérêt général et pour m'épargner aussi l'embarras d'une longue correspondance, vous prier d'insérer ma réponse dans le prochain n^o de votre journal. Veuillez agréer, etc.

LAUJOLET.

On sait que la grêle, en frappant fortement

une vigne, non-seulement détruit la récolte de l'année, mais compromet encore les récoltes suivantes. En effet, contrairement aux lois de la nature, la végétation se trouve brusquement suspendue au moment même où elle devrait être la plus active. Les ceps, privés de feuilles, ne portant que des bourgeons mutilés, quelquefois dénudés, ne réparent pas leurs forces avant l'hiver, ne fournissent à la taille suivante que des pousses grêles, stériles, languissent longtemps et quelquefois périssent par suite de cette grave perturbation apportée tout à coup dans leur existence.

La taille pratiquée immédiatement après la grêle peut présenter des avantages, lorsque le vignoble a été ravagé avant la floraison qui, dans nos contrées, a lieu vers la mi-juin. A cette époque, il est encore permis d'espérer de l'opération de la taille l'évolution de bourgeons qui puissent, avant la fin de la végétation s'aouler, prendre de la consistance et un développement suffisant. Dans ce cas, on doit se hâter de tailler, au-dessus du premier oeil de sa base, les pampres qui ne portent pas des grappes, afin de concentrer désormais sur un bourgeon unique toute l'action des fluides nourriciers. Les pampres qui portent des grappes et qui ne sont frappés qu'à leur extrémité, sont taillés au-dessous de la partie mutilée, afin de conserver la portion de récolte épargnée par la grêle.

Le soufrage appliqué aux bourgeons de seconde venue, alors que ces bourgeons n'ont encore que douze à quinze centimètres de longueur, sert à activer leur développement en les préservant des atteintes de l'oïdium.

Lorsque la grêle frappe la vigne après la floraison, comme on ne peut alors espérer voir de nouveaux bourgeons se constituer suffisamment avant l'hiver, la taille immédiate devient au moins inutile, si elle n'est dangereuse.

Dans tous les cas, on doit abondamment fumer en automne toute vigne frappée par la grêle afin d'aider les ceps à se remettre plus promptement des mutilations qu'ils ont subies et à reprendre, sans une trop longue attente pour le propriétaire, leur vigueur et leur fertilité.

LAUJOLET.

professeur d'arboriculture.

Variétés.

Nous nous proposons d'écrire un compte-rendu, ou une appréciation bibliographique du nouvel ouvrage de M. l'abbé Guilhou. Nous

avons été devancés par une plume beaucoup plus brillante et plus exercée que la nôtre. Un des écrivains de notre Quercy, M. Charles Deloncle, dont quelques belles productions poétiques sont connues des lecteurs du *Journal du Lot*, et qui, à une incontestable autorité littéraire, vient de nous adresser l'article suivant, auquel nous faisons avec bonheur l'accueil empressé dont il est digne.

Devant la judicieuse et savante appréciation de M. Charles Deloncle, notre plume s'arrête. Nous nous trouvons ainsi naturellement dispensé d'une tâche, qui eût été peut-être au-dessus de nos forces, mais qu'il nous eût été doux de remplir.

LOUIS LAYTON.

LES EVÊQUES DE CAHORS.

Coup-d'œil général sur l'histoire du Quercy, suivi du tableau synoptique des Evêques, par l'abbé Adolphe Guilhou (*).

Le souvenir des intéressantes notices, insérées successivement dans l'*Annuaire du Lot*, par M. Adolphe Guilhou, curé de Parnac, sur *Ucellodunum* et le *Château de Mercuès*, n'était point perdu pour beaucoup de lecteurs, attentifs au mérite du fond et de la forme qui distingue ces belles notices. Les pages de la même publication, éditée avec autant de soin que d'intelligence, se sont tout récemment enrichies d'un nouveau travail, plus étendu, plus important, plus intéressant encore, dû à la même plume élégante et sérieuse. Ce travail, que l'auteur vient de compléter et de publier en un volume séparé, se divise en deux parties, dignes l'une et l'autre d'une égale estime, — la première au point de vue de l'histoire générale et locale, — la seconde sous le double aspect historique et archéologique. Occupons-nous d'abord de cette seconde partie qui, d'ailleurs, se rattache plus spécialement à l'un des précédents travaux de l'abbé Guilhou, à sa remarquable description du *Château de Mercuès*.

Sous forme de *tableau synoptique*, présentant le texte latin, avec la traduction en regard, des légendes ou inscriptions commémoratives, qui décorent chacun des portails, réunis tout au tour du salon d'honneur de l'ancienne résidence épiscopale, notre consciencieux auteur rapproche, pour les mettre à la portée du public, ces diverses et curieuses inscriptions.

C'est un vrai service, presque approchant de celui qu'avait déjà rendu feu Mgr Bardou, en faisant restaurer cette galerie, si longtemps abandonnée et que nous avons vue si détériorée, il y a quelques années à peine. — M. Adolphe Guilhou accompagne chaque nom, correspondant à chaque portail, d'une note courte et substantielle qui explique l'inscription, ou retrace les faits les plus remarquables, omis dans celle-ci, et que nos annales ont conservés. Une glorieuse série de près de quatre-vingts prélats est ainsi rétablie, et revêt à nos yeux dans autant de petits cadres biographiques, dont une saine critique a mis en lumière tous les traits saillants. Ces vénérables et mâles

(* 1 vol. in-8°, en vente chez les libraires de Cahors, Figeac et Gourdon. — Prix : 1 fr. 50 c.

foi. Tout révèle aussi, dans nos vieilles chartes comme dans nos annales, le plein essor de la personnalité, de la dignité humaine. Où pourrait-on trouver des caractères plus beaux, mieux trempés, plus antiques, dans le bon sens du mot, que ceux de nos grands prélats, de nos grands hommes de guerre, de nos savants magistrats de nos jurisconsultes illustres ? Quelques noms pris au hasard suffiraient à justifier notre assertion; mais nous préférons laisser aux nombreux lecteurs, que ne peut manquer d'avoir le livre de M. l'abbé Guilhou, le soin de les chercher et le plaisir de les découvrir à travers la trame brillante et serrée de son abrégé historique.

Nous n'avons rien à ajouter à la flatteuse approbation, dont cet excellent travail a été l'objet de la part de Monseigneur l'Evêque de Cahors, qui a félicité justement l'auteur de « faire connaître » des hommes et des temps trop oubliés.

Charles DELONCLE.

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DE LA LIGNE D'ITALIE PAR LE SIMPLON
Emprunt privilégié hypothécaire DE 24,000,000 FR., EN 60,000 OBLIGATIONS.

Ces obligations sont émises au prix de 400 fr.; jouissance du 1^{er} avril 1865.

Elles produisent un intérêt annuel de 30 fr. payable à raison de 15 fr. par semestre, le 1^{er} avril et le 1^{er} octobre de chaque année.

Elles sont remboursables à 500 fr. par voie de tirage au sort, en 30 années, à partir du 1^{er} octobre 1871 et ensuite d'année en année. Elles sont au porteur.

Il sera versé en souscrivant 100 fr.
Les autres versements auront lieu :

Du 1^{er} au 10 juillet 1865 100 fr.
Du 1^{er} au 10 septembre 1865 100 fr.
Du 1^{er} au 10 décembre 1865 100 fr.

Le coupon de 15 fr. échéant le 1^{er} octobre 1865 sera reçu en déduction du troisième versement appelé en septembre.

Des titres provisoires au porteur seront délivrés aux souscripteurs en échange de leur récépissé nominatif du 1^{er} versement.

Les porteurs auront la faculté, à partir du même jour, d'escompter la totalité des termes non échus, avec une bonification d'intérêt de 5 0/0 l'an.

Le paiement des intérêts semestriels et le remboursement des Obligations s'effectueront à Paris, rue Laffitte, 28, à la Compagnie.

La souscription est ouverte, du 1^{er} au 15 juin, à la Banque cantonale du Valais, à Sion, (siège du gouvernement qui a accordé les concessions suisses, homologué les statuts et autorisé l'émission);

Chez MM. Ph. ROGET et fils, banquiers à Genève (siège social);

Et chez M. Ch. DE FERNEX, banquier à Turin;

L'administration centrale de la Compagnie, à Paris, rue Laffitte, 28;

MM. BLACQUE frères, banquiers à Paris;

Et les autres correspondants de la Compa-

gnie dans les départements, se chargent de transmettre sans frais les demandes de souscriptions.

On peut souscrire par correspondance. Les souscriptions devront être accompagnées du montant du premier versement.

Etude de M^e VAISSIÉ, avoué à Figeac.

Purge d'Hypothèques légales.

Par acte passé le 16 juillet 1864, devant M^e Sirieys, notaire à Figeac, et son collègue, Pierre Castagné et Julie Grannier, mariés, demeurant sur la commune de Cambes, ont vendu, à M^e Vayssié, avoué, demeurant à Figeac, moyennant la somme de deux mille cinq cents francs :

1^o Une Maison, Cour, Sol, Pâture, Jardin et Clairière, le tout situé au village du Pournel, commune de Cambes;

2^o Une pièce de Terre, contenant 33 ares 60 centiares;

3^o Une autre pièce de Terre, contenant 25 ares.

(Extrait de l'Echo du Quercy, du 3 juin.)

Etude de M^e AYZAC, avoué à Gourdon.

Extrait d'une demande en séparation de biens.

Suivant exploit de Leymerie, huissier à Souillac, du 24 mai 1865, dame Rose Ginestet, a formé contre son mari Jean Jardon, sa demande en séparation de biens.

(Extrait du Gourdonnais, 1^{er} juin.)

On lit dans la France :
» Le Times, du 8 décembre dernier, disait, en parlant du Simplon : « Si ce passage était adopté, tout le trafic prendrait cette route, la plus courte et la plus directe de l'Italie centrale et méridionale. »
» L'hypothèse posée par le journal anglais paraît en voie de se réaliser. Nous voyons, en effet, avec une satisfaction réelle, que la Compagnie des chemins de fer d'Italie, après s'être, grâce aux plus énergiques efforts, dégagée d'un passé très-tourmenté, se met en mesure de réaliser promptement le programme qui a été sa raison d'être, c'est-à-dire la construction de cette importante route dont parle le Times.

» Des constructeurs anglais, dont les noms offrent la plus complète sécurité, se chargent de faire, dans un délai de deux ans, les chemins d'accès du Simplon, de façon à ce qu'il n'y ait plus, dans tout le parcours de cette ligne, qui s'étend de Calais à Brindisi, sur une étendue de 2,400 kilomètres, qu'une solution de 50 kilomètres au Simplon.

» C'est pour obtenir ce résultat, qui assure l'avenir de la Compagnie, garantit le service des intérêts et de l'amortissement de ses anciennes obligations, que cette Compagnie emprunte 24 millions, à la garantie desquels elle affecte un privilège spécial sur les travaux, et une hypothèque sur le chemin de fer et ses dépendances.

» La nature de ces titres, émis à 400 fr., remboursables à 500 fr., dans un délai de trente années, et produisant un intérêt de 7 1/2 pour cent, les fera rechercher, et nous verrons avec plaisir le succès de cette souscription, parce qu'il assure définitivement celui de l'œuvre entreprise. — (Chancelier.)

(Voir ci après les conditions de cet emprunt émis en obligations, offrant sur première hypothèque, intérêt de 7 1/2 pour cent.)

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAVTOUT.

ETUDE DE M^e CH. BESSE DE LAROMIGUIERE, AVOUÉ, PRÈS LE TRIBUNAL CIVIL DE CAHORS.

A vendre sur saisie immobilière, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, le 24 juin 1865, à 11 heures du matin, **LE BEAU DOMAINE DU VAYSSAYRE,**

Situé dans les communes de Montcabri et de Duravel, consistant en maison d'habitation et d'exploitation, moulins, prés, bois, vignes, terres labourables, d'une contenance totale de vingt-trois hectares environ. Mise à prix : dix mille francs.

Pour tous les renseignements, s'adresser à M. Ch. Besse de Laromiguière, avoué, poursuivant la vente, ou à M. Prayssat, notaire, à Duravel.

Ch. Besse de Laromiguière.

TACHES, BOUTONS, FEUX AU VISAGE

Paris, CANDÈS et Co, boulevard Saint-Denis, 26 — Flacon 5 fr. — Cahors, VINFL, pharmacien.

L'efficacité du LAIT ANTEPHELIQUE contre les éphélides (taches de rousseur, son, lentilles, masque de grossesse, etc.) est incontestable. Mélangé avec 2/3 cu-3/4 d'eau, ce LAIT dépure, tonifie le tissu de la peau, détruit et prévient hâle, efflorescences, rougeurs, boutons, rugosités, etc., — rend et conserve au visage un teint clair et uni.

Au pied du mur on connaît l'ouvrier.

JACQUES SÉGUY

Il a suffi d'une journée de travail à SÉGUY, peintre, pour confectionner deux tableaux de peinture faux-bois et marbre, d'après nature, qui lui ont valu une mention honorable à l'exposition industrielle de Cahors.

Faux-bois et Marbres, sur bois neuf,	le mètre carré	1 75
— — — sur bois vieux (lavage en sus),	—	0 10
Peinture unie à l'huile (trois couches),	—	0 80
Verre à vitre, en place,	—	4 25

Croix de cimetière. — Enseignes en tous genres.

VOITURE

De Cahors à Assier

SERVICE JOURNALIER

Départ de Cahors à 10 h. du soir. | Retour d'Assier à 1 h. du soir.
Arrivée à Assier à 5 h. 1/2 du matin. | Arrivée à Cahors à 7 h. du soir.
Bureaux : à Cahors, chez M. Tulle, horloger. — A Assier, à la gare.

Spécialité de Toiles et de Blanc.

C. BERGER

Rue de la Mairie, à Cahors.

Pour faciliter l'écoulement d'une grande quantité de marchandises provenant de l'acquisition du fonds du sieur Maurel, M. BERGER vend à 30 pour 100 au-dessous du cours ordinaire.

BAUME SABATIÉ

ANTI-RHUMATISMAL-ERADICATIF.

L'efficacité de ce spécifique reconnue incontestable par l'Académie Impériale de Médecine guérit sans retour les **rhumatismes goutteux, aigus ou chroniques, névralgies, la sciatique** et toutes sortes de douleurs.

On garantit à forfait la guérison des malades perclus. Voir M. Sabatié pendant son séjour à Cahors, rue de la préfecture, ancienne maison Laperque, où il vient établir la réputation et le dépôt de son baume, connu par ses cures extraordinaires obtenues dans les villes de Toulouse, Carcassonne, Perpignan, Montpellier, Nîmes, Rodez, Montauban, etc., etc.
Ce spécifique est donné gratuitement aux indigents.

Joli MAGASIN à louer

Situé sur les Boulevards, Galerie Audoury. — Maison Bourges.

Ce Magasin conviendrait parfaitement à un Bijoutier, Chapelier, Pâtissier, M^d de nouveautés, Modiste, Tapissier, Mercier, Epicier, Bureau, et même, à la rigueur, à un Coiffeur.

Bail à volonté. — Facilité pour le paiement.

S'adresser, pour la location, à M. Bourges, libraire, ou à M. Rozières, coiffeur.

Portraits au Pastel

Faits d'après nature et sur photographies.

A cause des chaleurs, M. L. MAGUÈS commence ses séances à 8 h. du matin. Atelier, maison Bergerol, pharmacien, Boulevard Nord, à Cahors.

Le propriétaire-gérant, A. LAVTOUT.

PARIS
40, rue de Provence.

LE PHÉNIX

PARIS
40, rue de Provence.

COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCES SUR LA VIE

FONDS DE GARANTIE : QUATORZE MILLIONS

La Compagnie du PHÉNIX, ASSURANCES SUR LA VIE, est dirigée par le même Conseil d'Administration que la Compagnie LE PHÉNIX, ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE.

OPÉRATIONS DE LA COMPAGNIE.

Assurances pour la Vie entière : Un capital est payé au décès de l'Assuré. — **Assurances mixtes :** Un capital est payé à l'Assuré, s'il est vivant après un certain nombre d'années ou à ses héritiers, AUSSITÔT SON DÉCÈS. — Les Assurés reçoivent ANNUELLEMENT le produit de leur participation de 50 pour 100 dans les bénéfices de la Compagnie.

Assurances de Survie. — Assurances Temporaires. — Contre-Assurance.

Rentes Viagères immédiates ou différées aux taux les plus avantageux.

Associations mutuelles pour tous les âges. — **Dots des Enfants. — Caisse de Retraites.**

S'adresser à M. Gobert, agent-général, à Cahors, maison du Palais-National, Boulevard sud-est.

LE MAGASIN D'ÉDUCATION ET DE RÉCRÉATION

ENCYCLOPÉDIE ILLUSTRÉE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE
Ce splendide Recueil, publié sous la direction de MM. J. MACE, auteur de l'« Histoire d'une bouchée de pain », et P.-J. STAHL, avec la collaboration des écrivains les plus distingués, membres de l'Institut, professeurs, etc., est le plus beau journal d'éducation qui ait jamais paru.

Le Magasin d'éducation et de récréation paraît tous les quinze jours, par livraisons de deux feuilles magnifiquement illustrées.

A VENDRE

Tilbury à deux roues et à quatre roues, Jardinière et voiture en tout genre neuves et d'occasion, à des prix très-modérés. S'adresser au sieur Cantarel, fils, carrossier, faubourg Labarre.

LEPETIT J^{ne}

Rue de la Liberté, à Cahors.

ÉPICERIES | CRISTAUX
COMESTIBLES | PORCELAINES

LAMPES ET HUILE

DE PÉTROLE

Hôtel du Golfe

Admirablement situé, près la station du golfe Juan, à dix minutes de Cannes, à une demi-heure de Nice, abrité du mistral et entouré d'un immense jardin d'orangers. — Vue des Alpes-Maritimes plage de toute beauté, baignade de mer, table d'hôte à des prix modérés, salon de lecture.

OUVERTURE LE 15 JUIN.

L'hôtel est tenu par M. Gueu, ancien directeur de l'hôtel des Colonies, à Marseille.

A LOUER

UN GRAND ET JOLI MAGASIN

situé rue du Lycée, maison Audoury.

Ce Magasin est susceptible d'être divisé en deux. S'adresser, pour les renseignements, à M. ALIX, négociant, rue de l'Hôtel-de-Ville, maison Graniou, à Cahors.

CONFECTION DE PARIS.

HABILLEMENTS TOUS FAITS ET SUR MESURE MAISON GREIL

A CAHORS, sur les Boulevards, Maison Cournou, à l'angle de la rue Fénelon. Allez visiter cette maison, si vous voulez acheter des vêtements distingués, élégants, en étoffes excellentes, confectionnés avec grâce et solidité, et à des prix d'un bon marché exceptionnel.

A VENDRE

Voitures à deux et à quatre roues, en tout genres, à un grand rabais, grand assortiment d'articles de sellerie, carrosserie et harnais. S'adresser à M. Séval, carrossier, hôtel des Ambassadeurs. Cahors.

MALADIES SECRÈTES

Essence dépurative concentrée l'iodure de potassium, du Docteur DUCOUX, de Poitiers. Ce précieux dépuratif, complémentaire des écoulements, préserve des accidents secondaires et tertiaires et les guérit radicalement en paralysant les effets du mercure employé. S'emploie avantageusement dans les rhumatismes et les maladies de la peau. Dépôt à Cahors, chez M. Duc, ph.

SEAL DE GEORGE
Inflammations de la Bouche
PASTILLES DE DETHAN
au sel de Berthollet
(Chlorate de potasse)
Unique remède contre les maux de gorge, angines, érup, muquet, ulcérations et toutes les inflammations de la bouche. Elles rendent la sorpisse au gosier, la trachéite, la voix, corrigent la mauvaise haleine, détruisent l'irritation causée par le tabac, et combattent les effets si désastreux du mercure sur la bouche.
OPIAT DE DETHAN
Dentifrice au sel de Berthollet
Recommandé aux personnes dont les dents se déchaussent et s'ébranlent, dont les gencives saignent et à celles qui font usage du mercure. Il entretient la blancheur des dents.
ÉLIXIR ET POUDRE
Dentifrices au sel de Berthollet
Leur parfum, leur saveur agréable, leurs qualités toniques et rafraîchissantes rendent leur usage précieux pour la toilette, et indispensable pour l'entretien de la bouche.
— Ils détruisent les inflammations, rafraîchissent la bouche et rendent la salivation modérée et convenable.
DÉPÔTS :
A Paris, rue du Faub.-St-Denis, 90.
A Cahors, chez M. Duc, pharmacien.